

# CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 20 AVRIL 2015

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le treize avril deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt avril deux mille quinze, à dix-neuf heures.

### ORDRE DU JOUR :

#### Administration générale

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 16 février 2015

#### Travaux

2. Approbation du programme de travaux de voirie pour l'année 2015
3. Réorientation du projet de Halle sur le site de la maison Lebrun et autorisation de recruter un maître d'œuvre
4. Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement du vestiaire Football au stade Raymond Plotu
5. Convention avec le C3M pour le renforcement de la défense incendie Rue de la Gare
6. Renouvellement du marché de vérification du bon fonctionnement des poteaux incendies
7. Mise à disposition du château d'eau à GrDF pour y installer un concentrateur pour la télé-relève des compteurs
8. Réalisation d'aménagements de sécurité aux abords du collège Jacques de Tristan
9. Point d'information sur les travaux d'extension de l'école maternelle

#### Urbanisme

10. Institution d'un contrôle obligatoire de conformité et de bon fonctionnement des branchements au réseau public d'eaux usées

#### Affaires scolaires

11. Information sur le devenir de la 5<sup>e</sup> classe de l'école maternelle des Bergerêts
12. Information sur la sécurité routière aux abords des écoles publiques

#### Finances

13. Modification du budget 2015
14. Information sur les emprunts garantis par la commune

#### Gestion du personnel communal

15. Modification du tableau des effectifs

#### Questions diverses

16. Information sur le devenir de la CCVA et sa fusion avec trois autres intercommunalités
17. Vie des commissions municipales
18. Comptes-rendus des diverses réunions intercommunales
19. Informations diverses
20. Questions des membres du conseil municipal

### SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h. 02

#### Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Mme Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Mme Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON, Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET, Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

#### Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET

En préambule de la réunion, Monsieur le Maire remercie de Madame Sylvie THIERY et les membres de la commission « Action sociale » pour la préparation du repas des aînés et son organisation, ainsi que l'ensemble des élus présents qui ont participé à l'animation de ce moment de convivialité, notamment Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 février 2015**

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Monsieur Gabriel PINSARD revient sur le point 7 du compte rendu. Il considère que 277 000 € ne suffiront pas pour financer les travaux de la rue des Bergerêts et demande dans quelle mesure le surcoût éventuel serait reporté sur l'aménageur. Monsieur le Maire rappelle qu'un avenant au Projet urbain partenarial (PUP) va être conclu, notamment pour prolonger le délai de réalisation suite aux fouilles archéologiques, et que les éventuels surcoûts seraient étudiés dans ce cadre.

Monsieur Olivier JOUIN constate que la question écrite qu'il a posée n'a pas été reproduite in extenso dans le compte rendu du dernier conseil, qui rend compte seulement du sens général de la question. Monsieur le Maire propose que le texte de la question complète soit annexé au compte rendu.

Monsieur Olivier JOUIN déclare qu'il trouve dommage que le compte rendu d'une séance ne tienne pas compte des corrections proposées, qui ne sont consignées que dans le compte-rendu suivant. En fait, la qualité et la vérité des débats ne sont pas rendues au lecteur, qui doit se référer à deux documents pour comprendre ce qui a finalement été validé. Il demande s'il serait possible de solliciter des corrections dès la réception du document afin que le Conseil municipal puisse valider le projet définitif au conseil suivant. Monsieur le Maire propose d'étudier la question.

## **TRAVAUX**

### **2. Approbation du programme de travaux de voirie pour l'année 2015**

Monsieur Alain DIET informe le conseil municipal que la commission Travaux, Sécurité et Circulation s'est réunie le 28 mars 2015 pour analyser les propositions de travaux de voirie pour l'année 2015. Elle propose au conseil municipal de retenir les chantiers suivants :

<b>Voie</b>	<b>Travaux envisagés</b>	<b>Coût estimé TTC</b>
Rue des Bonshommes	Réfection des enduits et reprofilage à l'enrobé coulé à froid	26 000,00 €
Rue du Moulin	Réfection des enduits et reprofilage à l'enrobé coulé à froid	17 000,00 €
Rue des Bordes	Réfection des enduits et reprofilage à l'enrobé coulé à froid	17 000,00 €
Rues du village, de la Croix de la Herse, du Buisson, de la Vieille voie, du Chemin de Bréau et des Arrachis	Traitements ponctuels des nids de poules et déformations diverses	10 000,00 €

Ceci représente un budget prévisionnel de travaux de 70 000 €.

Madame Brigitte MARTIN demande si, dans le cadre des travaux de la rue des Bonshommes, il serait possible d'installer des chicanes, des jardinières ou des ralentisseurs pour faire ralentir les véhicules. Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE indique que le sujet a déjà été évoqué à plusieurs reprises mais que les solutions étudiées n'étaient pas possibles car

elles pouvaient perturber la sortie des véhicules de sapeurs-pompiers. Monsieur Gabriel PINSARD propose de solliciter les sapeurs-pompiers pour connaître leurs propositions dans de telles situations.

Monsieur le Maire complète en rappelant que la vitesse est limitée à 50 km/h à l'intérieur de l'agglomération qu'il est vigilant aux questions de sécurité routière et de vitesse et des travaux de sécurisation seront engagés dans un premier temps autour du collège qui est une cible prioritaire pour la commune.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de valider le programme de travaux de voirie proposé par la commission et d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises.

### **3. Réorientation du projet de Halle sur la cour de la maison Lebrun et autorisation de recruter un maître d'œuvre**

Monsieur Claude BOISSAY rappelle que le conseil municipal, lors de sa réunion du 16 février 2015, a approuvé de confier au bureau d'étude Oxylium une étude de faisabilité sur l'implantation d'une Halle sur la cour de la maison Lebrun, à l'emplacement actuel du préau et des toilettes publiques, en remplacement du projet initialement porté sur la place Charles de Gaulle.

Le résultat de cette étude de faisabilité a été présenté le 2 avril 2015 aux commissions Travaux et Relations avec les acteurs économiques réunies. L'étude a confirmé la faisabilité du projet et son intérêt pour la recomposition du centre historique de la Ville et la reconversion de ce bâtiment. Plusieurs scénarios ont été présentés.

Les commissions réunies proposent au conseil municipal de valider le projet de construction d'une halle neuve à l'emplacement des toilettes publiques et du préau de la maison Lebrun, correspondant à l'esquisse ci-après. Les toilettes publiques seront déplacées dans l'emprise des dépendances de la maison Lebrun.



L'étude de faisabilité évalue le coût du projet à 291 500 euros TTC comprenant l'aménagement de la halle (90 m<sup>2</sup>) et le traitement du parvis alentour et dans la cour (250 m<sup>2</sup>), dans le respect du cadre alentour. Outre le Fonds de compensation de la TVA (16%), le projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil régional du Centre pour 20 % de son coût HT, via le contrat de pays, si les travaux sont engagés avant octobre 2015. Afin de ne pas perdre ce financement, il est donc proposé de déléguer au Maire d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du projet et de signer les contrats ; un point d'information sera effectué au prochain conseil.

Monsieur Claude BOISSAY complète en disant que si la délibération porte actuellement sur la seule halle, qui est une urgence, mais que la réflexion de la municipalité s'étend bien à l'ensemble du pâté de maisons et notamment des dépendances la maison Lebrun. Il lui semble important de conserver l'esprit du bâtiment et l'identité du lieu qui fut l'ancien cloître et rappelle que compte tenu de la localisation, le projet sera nécessairement soumis au visa de l'Architecte des Bâtiments de France. Il souhaite également que ce nouveau bâtiment contribue à développer l'attractivité du marché.

Philippe de TRISTAN demande si un emplacement a été identifié pour le déplacement des toilettes. Monsieur Claude BOISSAY indique qu'il est possible de les intégrer dans une partie des dépendances et de respecter ainsi l'ensemble des

volumes. Il indique par ailleurs que les élus souhaitent un dispositif automatisé et auto-lavant pour lutter contre les dégradations et les usages inappropriés.

Monsieur Olivier JOUIN considère que cet ensemble bâti est un enjeu important pour le centre ville et que, selon lui, il demeure un problème d'harmonie des styles dans ce pâté de maisons avec l'agence immobilière. Aussi il aurait souhaité que le conseil municipal délibère sur un projet intégrant l'ensemble des fonctions à prendre en compte avant de se prononcer sur un seul bâtiment. Monsieur Claude BOISSAY rappelle qu'il était urgent de se positionner sur la Halle au risque de perdre les subventions inscrites au Contrat de Pays mais que la réflexion se réalise bien sur l'ensemble du secteur. Monsieur Philippe de TRISTAN complète en indiquant que la décision de la Halle ne ferme aucun axe de réflexion pour le reste de la maison Lebrun et de ses dépendances. Monsieur Claude BOISSAY confirme et indique que la municipalité veille particulièrement à la qualité des projets dans ce secteur qui est vraiment le cœur de la commune.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de valider la réorientation du projet de Halle sur la cour de la maison Lebrun comme présenté, de déléguer au maire l'attribution et la signature du marché de maîtrise d'œuvre et de l'autoriser à solliciter les subventions les plus avantageuses pour ce projet, notamment du Conseil régional du Centre.

#### **4. Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement des vestiaires Football du stade Raymond Plotu**

Monsieur Bertrand HUTTEL rappelle le souhait de la municipalité d'engager la rénovation des vestiaires Football du stade. Ce point a été fixé comme priorité et inscrit au budget primitif 2015.

Après consultation des entreprises il est proposé de retenir les entreprises les mieux-disantes qui sont les suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise mieux-disante</b>	<b>Montant du marché TTC</b>
1 – Carrelage, Faïence	Jalicon	14 493,49 euros
2 – Plomberie	Gaz Services	19 614,34 euros
3 – Peinture, Ravalement	Postaire	18 204,45 euros
4 – Menuiserie intérieure et extérieure	Colliaut	7 245,60 euros
5 - Couverture	Nolibois	1 174,48 euros
6 – Electricité / Ventilation	Molle	10 642,14 euros

Outre le Fonds de compensation de la TVA (16%), il est proposé de solliciter le soutien financier de la Fédération française de football dans le cadre du dispositif Horizon 2016 (20 %) et de la réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur Jean-Pierre Sueur.

Monsieur le Maire rappelle que les problèmes d'hygiène du bâtiment et la possibilité de bénéficier de subventions ont conduit à modifier le degré de priorité de ce projet.

Monsieur Gabriel PINSARD demande qui a réalisé l'ouverture des plis et l'analyse des offres, et indique qu'il y avait selon lui un engagement verbal de solliciter la commission d'appel d'offres systématiquement pour tous les travaux. Monsieur le Maire indique que le travail a été réalisé par les services municipaux avec qualité et en respectant l'ensemble des procédures prévues par la loi.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les marchés aux entreprises citées et d'autoriser le maire à signer les contrats, et de l'autoriser à solliciter les subventions les plus avantageuses pour ce projet, notamment auprès de la FFF et de Monsieur le Sénateur.

#### **5. Convention avec le C3M pour le renforcement de la défense incendie Rue de la Gare**

Monsieur Alain DIET expose au conseil municipal qu'un nouveau poteau incendie doit être installé rue de la Gare. Compte tenu que le C3M envisage également des travaux dans ce secteur, il est proposé de déléguer la maîtrise

d'ouvrage de ces travaux au syndicat qui les intégrera dans ses propres marchés. Par convention, la commune s'engage à le rembourser pour les dépenses qu'il aura engagées, qui sont estimées à 5 259,60 euros TTC. Ce projet bénéficie du soutien financier du Conseil départemental du Loiret.

Monsieur Alain GRILLON explique que la C3M réalise pour sa part des travaux de renforcement d'une canalisation pour desservir les nouvelles constructions autour de la place Charles de Gaulle, dont notamment la future maison médicale. Ces travaux s'inscrivent de plus dans un projet global de bouclage du réseau d'eau de la commune de Cléry. Les travaux sont prévus en mai.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention et à régler les sommes dues, et de l'autoriser à solliciter les subventions les plus avantageuses, notamment auprès du Conseil départemental du Loiret.

## **6. Renouvellement du marché de vérification annuelle des prises incendies**

Monsieur Alain DIET rappelle que le contrôle du bon fonctionnement des poteaux incendie relève de la commune. Ceux-ci doivent être contrôlés annuellement pour leur accessibilité, leur débit et leur pression. Le nouveau contrat est proposé par la société VEOLIA pour une durée d'un an renouvelable. Le coût pour la commune est de 53,76 euros TTC par prise, soit 3 279,36 € par an.

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler le contrat de vérification des prises incendies avec la société Véolia.

## **7. Mise à disposition du château d'eau à GrDF pour y installer un concentrateur pour la télé-relève des compteurs**

Monsieur le Maire informe que la société GrDF déploie actuellement dans de nombreuses communes la télé-relève et les compteurs intelligents. Dans ce cadre, pour ses abonnés clérycois, la société a sollicité la mairie afin de pouvoir installer un concentrateur sur un des points hauts de la commune.

Après examen des possibilités, le château d'eau est le site le plus approprié. Le dispositif installé se compose de deux antennes de réception, chargées de collecter les données envoyées par les compteurs des abonnés. Les fréquences utilisées (139 Mhz) sont proches des fréquences de la radio FM et le temps d'émission est limité à la collecte des index. Il n'y a pas d'augmentation de l'abonnement pour les foyers raccordés au gaz. Une redevance d'occupation de 50 euros par an est prévue.

Monsieur Alain GRILLON et Monsieur Gabriel PINSARD trouvent le montant de la redevance trop faible, en comparaison par exemple des antennes de téléphonie mobile. Monsieur le Maire informe que le tarif résulte d'un accord national entre GrDf et l'Association des maires de France et qu'il est identique dans toutes les communes.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la mise à disposition du château d'eau à GrDF pour y installer un concentrateur pour la télé-relève des compteurs.

## **8. Réalisation d'aménagements de sécurité aux abords du collège Jacques de Tristan**

Monsieur Alain DIET expose que les résultats de l'étude confiée à INGENOV 45 pour l'amélioration des conditions de sécurité aux abords du collège. Le projet proposé consiste en un réaménagement léger des voies, la modification de la signalisation horizontale et verticale et l'ajout de mobiliers urbains. Les résultats ont été présentés à la commission « Travaux, Sécurité et Circulation » lors de ses réunions du 17 février et du 28 mars 2015.

Le Principal du collège a été rencontré le 19 mars 2015 et a émis un avis favorable sur le projet. Il souhaiterait que les travaux puissent être réalisés avant la rentrée 2015.

Le coût estimé par INGENOV est de 48 250 euros TTC.

Monsieur Olivier JOUIN demande un plan. Monsieur le Maire propose que le plan lui soit envoyé par email. Monsieur Gabriel PINSARD déclare que, selon lui, ce type de travaux devrait relever du Conseil départemental du Loiret, collectivité gestionnaire du collège.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le projet de réalisation d'aménagements de sécurité aux abords du collège Jacques de Tristan, et d'autoriser le maire à solliciter les subventions les plus avantageuses pour ce projet, notamment auprès du Conseil départemental du Loiret. Monsieur Alain GRILLON ne prend pas part au vote.

#### **9. Point d'information sur les travaux d'extension de l'école maternelle**

Monsieur Bertrand HUTTEL informe les élus du bon déroulement du chantier d'extension de l'école maternelle. L'essentiel des travaux de gros œuvre ont été réalisés et la charpente et la couverture sont en cours. La pose des menuiseries extérieures débute.

Le changement des corps d'état devrait entraîner une diminution des déplacements d'engins de chantiers et donc des nuisances pour les équipes scolaires et périscolaires. Les services ont une vigilance continue pour que le chantier se passe dans les meilleures conditions de sécurité.

Madame Brigitte MARTIN demande si une visite de chantier est prévue pour les membres de la commission « Action scolaire ». Monsieur Bertrand HUTTEL accueille favorablement la proposition et après discussion il est proposé de fixer la visite un soir à 18h30. Les services municipaux solliciteront l'architecte pour qu'il puisse être présent.

### **URBANISME**

#### **10. Institution d'un contrôle obligatoire de conformité et de bon fonctionnement des branchements au réseau public d'eaux usées**

Monsieur Claude BOISSAY rappelle aux élus que la mairie comme le C3M doivent faire face à une présence régulière d'eaux dites parasites dans les réseaux d'eaux usées, qui engendrent des engorgements et des débordements dans certains points du réseau. Les raccordements non conformes, notamment lorsqu'ils orientent des eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées, sont une des causes identifiées. Ce point a été abordé par la commission Urbanisme à plusieurs reprises.

Comme l'autorise l'article L 1331-4 du code de la Santé Publique, une commune peut rendre obligatoire un contrôle de conformité du raccordement aux réseaux d'eaux usées sur tout ou partie de son territoire, pour les installations neuves mais aussi lors de ventes immobilières. Par un courrier du 10 mars 2015, le C3M a invité la commune de Cléry-Saint-André à instituer ce contrôle sur son territoire, le syndicat se chargeant de le faire mettre en œuvre par son fermier. Le coût des contrôles (205,20 euros TTC) est à la charge du propriétaire.

Monsieur Alain GRILLON complète en indiquant qu'au-delà des désagréments récurrents de certains riverains, les eaux parasites représentent un coût de traitement important pour le C3M qui se doit d'assainir tous les volumes d'eaux arrivant à la station d'épuration. Il indique que cette demande du C3M est complétée d'un travail important engagé par le syndicat pour identifier toutes les entrées d'eaux parasites sur le réseau.

Monsieur Olivier JOUIN demande si le coût du contrôle est bien à la charge du propriétaire vendeur. Monsieur Gabriel PINSARD lui répond que oui et que cela s'ajoute aux autres contrôles obligatoires en cas de vente (plomb, amiante...).

Monsieur Philippe de TRISTAN demande si des contrôles sont prévus hors ventes et construction neuve. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le choix effectué pour la présente délibération. Monsieur Alain GRILLON indique que d'autres contrôles pourront néanmoins être réalisés par le C3M, à ses frais, sur les installations existantes en cas de problèmes suspectés ou identifiés.

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de rendre obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 la réalisation d'un contrôle de conformité et de bon fonctionnement des raccordements au réseau public d'eaux usées lors de la création d'un branchement, d'une part, et de la vente d'un bien raccordé à ce même réseau, d'autre part, et de charger le maire de confier la mise en œuvre de ces contrôles au syndicat C3M.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **11. Information sur le devenir de la 5<sup>e</sup> classe de l'école maternelle de Cléry-Saint-André**

Monsieur le Maire évoque l'article de presse paru dans la République du Centre qui cite l'école maternelle des Bergerêts parmi les établissements qui pourraient voir la fermeture d'une classe à la rentrée 2015. Il informe que la mairie a aussitôt écrit au Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN, anciennement appelé inspecteur d'académie) qui est en charge de cette question pour l'informer de l'évolution prévisionnelle des effectifs de l'école qui sont conformes à ceux pour lesquels l'Education Nationale s'était déjà, par le passé, prononcée pour le maintien de cinq classes.

Monsieur le Maire indique qu'en accord avec l'adjoint au maire en charge des affaires scolaires, il sera proposé à la commission Action scolaire du mois de mai, chargée de l'examen des demandes de dérogations, de s'exprimer favorablement sur l'accueil d'enfants extérieurs qui pourraient permettre de pérenniser la cinquième classe.

Par un courrier du 8 avril dernier, le DASEN a informé la mairie qu'il s'engageait à réexaminer la question en juin au vu des estimations actualisées des effectifs, qui pourraient conduire à ce que la fermeture ne soit pas confirmée.

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie se montre particulièrement vigilante à offrir les meilleures conditions d'éducation dans ses écoles, qu'elle réalise des efforts importants d'investissement pour y parvenir, et qu'à ses yeux le nombre d'enfants par classe est un des facteurs de qualité des conditions d'éducation sur lequel il sera vigilant.

Monsieur Olivier JOUIN précise que si les élus de son groupe n'ont pas soutenu l'extension de l'école maternelle pour une question de l'organisation générale des espaces, ils soutiennent en revanche la municipalité dans ses actions pour garder cette 5<sup>e</sup> classe.

### **12. Information sur la sécurité routière aux abords des écoles publiques**

Monsieur le Maire évoque ensuite la sécurité aux abords des écoles publiques. Il fait part des courriers qui lui sont parvenus concernant l'attitude dangereuse de certains véhicules, pourtant conduits par des parents d'élèves, et des infractions manifestes au code de la route sur le secteur de la poule Blanche. Pour cela, il a sollicité une présence plus régulière de la Gendarmerie Nationale pour mettre fin à ces comportements, et verbaliser le cas échéant les infractions. Il a pu constater par lui-même que les gendarmes se sont déplacés. Il ne manquera pas de les solliciter de nouveau pour qu'ils soient régulièrement présents.

Par ailleurs, la mairie réfléchit actuellement à un réaménagement de la circulation dans ce secteur afin d'améliorer la sécurité de tous, de limiter les infractions et de faciliter le stationnement des parents aux heures d'entrée et de sortie d'école. Une étude est en cours, confiée aux cabinets Chevalier & Frinault et Inca en lien avec le service des routes du Conseil Départemental. Les premiers résultats préconisent notamment l'inversion du sens de circulation dans la rue de la Poule Blanche. Ce scénario nécessiterait l'aménagement d'un carrefour à feux au croisement du chemin des Bergerêts et de la route de Meung. L'étude va être approfondie sur ce point précis.

Monsieur Bertrand HUTTEL indique que l'accord du Conseil départemental du Loiret est nécessaire pour pouvoir procéder à l'inversion du sens de circulation compte tenu qu'il a un impact sur la RD 18, route de Meung. En l'état actuel des discussions, cet accord est possible mais pas officiel.

## **FINANCES**

### 13. Modification du budget 2015

Monsieur Alain DIET informe les élus que dans le projet de budget présenté au conseil municipal du 16 février 2015, la subvention de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'extension de l'école maternelle des Bergerêts, d'un montant de 44 310 €, a été inscrite en nouveaux crédits alors qu'elle devait figurer dans les « restes à réaliser » (recettes certaines au 31 décembre) compte tenu que l'arrêté attributif avait été reçu le 11 mars 2014.

Il est donc nécessaire de procéder au basculement d'une colonne à l'autre de ce montant et de corriger les documents budgétaires en conséquence. L'équilibre total du budget n'est pas modifié.

#### Ancienne présentation du résultat 2014

Résultat de clôture 2014 (investissement) : - 246 372,93 €  
 Prise en compte des restes-à-réaliser recettes : + 544 969,00 €  
 Prise en compte des restes-à-réaliser dépenses : - 1 193 109,17 €  
 Besoin de financement incluant les R.A.R. : - 894 513,10 €

Affectation du résultat (article 1068) : 641 047,19 €  
 Report en section de fonctionnement : 0 €

#### Nouvelle présentation du résultat 2014

Résultat de clôture 2014 (investissement) : - 246 372,93 €  
 Prise en compte des restes-à-réaliser recettes : + 589 279,00 €  
 Prise en compte des restes-à-réaliser dépenses : - 1 193 109,17 €  
 Besoin de financement incluant les R.A.R. : - 850 203,10 €

Affectation du résultat (article 1068) : 641 047,19 €  
 Report en section de fonctionnement : 0 €

Les inscriptions du budget primitif 2015 sont modifiées de la manière suivante.

#### Anciennes inscriptions du budget 2015

1341 – DETR : 44 310,00 €  
 Autres recettes d'investissement : + 1 606 875,10 €  
 Total des recettes d'invest. de l'exercice : 1 651 185,10 €

Prise en compte des restes-à-réaliser recettes : + 544 969,00 €  
 Total des recettes d'invest. cumulées : 2 196 154,10 €

#### Nouvelles inscriptions du budget 2015

1341 – DETR : 0,00 €  
 Autres recettes d'investissement : + 1 606 875,10 €  
 Total des recettes d'invest. de l'exercice : 1 606 875,10 €

Prise en compte des restes-à-réaliser recettes : + 589 279,00 €  
 Total des recettes d'invest. cumulées : 2 196 154,10 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre acte de la modification budgétaire ci-dessus.

### 14. Information sur la dette garantie par la commune

Monsieur Alain DIET informe le Conseil Municipal, de l'état des garanties d'emprunt octroyées par la Commune de Cléry-Saint-André auprès des différents bailleurs sociaux.

Emprunteur	Prêteur	Opération concernée	Montant garanti par la commune au 31/12/14	Date de fin du prêt
LOGEM Loiret	Caisse des dépôts et consignations	Résidence La Belle Autruche	56 425,59 €	2032
Vallogis	Caisse des dépôts et consignations	Résidence E. Lecoœur	70 462,89 €	2030
	Caisse des dépôts et consignations	Résidence Gué du Roi	119 316,64 €	2043

## GESTION DU PERSONNEL

### 15. Modification du tableau du personnel

Monsieur le Maire présente quelques propositions de modifications du tableau des effectifs du personnel communal qui permettraient de promouvoir des agents éligibles et de reconnaître leur expérience et leur implication professionnelle.

Les modifications entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2015 après avis de la commission administrative paritaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale.



Poste créé	Poste supprimé	Agents concernés
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	David BOUCHAILLOUX (Restaurant scolaire)
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Nelly STEPHAN (Restaurant scolaire)
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Eric SMITH (Services techniques)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux créations et suppressions de postes citées ci-avant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **16. Information sur le devenir de la CCVA et sa fusion avec trois autres intercommunalités**

Monsieur le Maire souhaite informer les élus du conseil municipal de l'avancement des discussions concernant le rapprochement de la Communauté de communes du Val d'Ardoux avec d'autres communautés de communes.

Actuellement, il est projeté une fusion avec les communautés de communes du canton de Beaugency, du Val des Mauves (Meung-sur-Loire) et de la Beauce Oratorienne (Ouzouer-le-Marché). Trois réunions ont eu lieu entre les différentes communautés pour élaborer le cahier des charges d'une mission d'étude de faisabilité de la réunion des quatre communautés, qui sera confiée à un bureau d'étude. Monsieur le Maire rappelle que ce projet conduirait à passer d'une communauté de communes de 8200 habitants à 40 000 ou 50 000 habitants. Le poids de chaque commune dans cet ensemble serait nettement diminué. Si le travail sur le rapprochement est suivi au niveau de la Communauté de communes du Val d'Ardoux, Monsieur le maire souhaite maintenir en parfaite information l'ensemble du conseil municipal. Il exprime ses craintes sur la taille de ce nouvel ensemble, mais juge important de continuer à suivre les travaux pour être le mieux informés possible. Monsieur Claude BOISSAY rappelle qu'un rapprochement avec le secteur de la Ferté-Saint-Aubin et d'Ardon reste une possibilité.

Monsieur Alain GRILLON considère que le coût de l'étude (120 000 € au total) est élevé et qu'il appartient aux élus, qui ont une meilleure connaissance du terrain et des équilibres locaux, de travailler sur le sujet. Madame Anne-Sophie MOUZET rappelle que le bureau d'étude ne travaillera pas de façon isolée et que les élus devront nécessairement être associés, mais qu'il y a parfois un bénéfice d'avoir un regard extérieur sur certains sujets. Monsieur le Maire regrette l'empressement de lancer une étude alors que la loi n'est pas encore définitivement votée.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER signale que des réunions devaient avoir lieu au sein de la Communauté de communes du Val d'Ardoux sur le thème de la mutualisation mais qu'aucune ne s'est tenue actuellement. Monsieur le Maire confirme. Monsieur Grégory BUBENHEIMER regrette car cela aurait pu être une base utile dans la réflexion pour le rapprochement avec d'autres intercommunalités. Il exprime par ailleurs son sentiment que certains élus souhaitent garder la Communauté de communes du Val d'Ardoux dans une simple logique de guichet et non d'aller vers une intercommunalité de services ; selon lui, il est nécessaire de changer cette culture de l'intercommunalité.

Monsieur Philippe de TRISTAN considère qu'il serait raisonnable d'attendre l'adoption définitive des textes avant de lancer les études.

### **17. Vie des commissions municipales**

La Commission « Travaux, Sécurité, Circulation » s'est réunie le 17 février 2015 pour analyser les propositions d'aménagement de sécurité aux abords du collège. Elle s'est réunie le 28 mars 2015 avec comme principaux sujets la détermination du programme de travaux de voirie pour 2015 et une réflexion sur les solutions possible face aux occupations de terrains communaux par les gens du voyage.

Monsieur Alain DIET revient sur le sujet des gens du voyage que la commission a souhaité voir évoqué en conseil municipal. Il informe par ailleurs qu'un groupe stationne actuellement sur la commune, au Pré des gains, qui partira à l'ouverture du rassemblement de Nevoy.

Il rappelle que la commune n'a pas d'obligation d'aménager une aire d'accueil des gens du voyage compte tenu de sa taille. La commission a proposé une action ferme de la commune en interdisant l'accès aux terrains occupés, par l'aménagement de fossés, et en procédant systématiquement à un référé pour mettre fin aux occupations illégales. Monsieur Gabriel PINSARD réplique que le référé est selon lui une dépense inefficace, car le temps que le référé soit prononcé et mis en application par les forces de l'ordre, les gens du voyage continuent d'occuper le site et cela conduit au mieux à avancer leur départ de quelques jours. Il exprime pour sa part son avis que cela devrait être traité collectivement au niveau de la Communauté de communes du Val d'Ardoux. Monsieur Alain DIET confirme que le coût d'une procédure peut atteindre 1400 euros mais qu'il faut mettre en regard les dégradations subies par les terrains, le coût du vol de l'eau et de l'électricité, le surcoût de ramassage des ordures ménagères et les pollutions de l'Ardoux qui ont pu exister. Aussi, tant que la Communauté de communes du Val d'Ardoux ne sortira pas de son attentisme sur ce dossier, il propose que Cléry-Saint-André puisse se saisir du dossier et qu'une commission ad'hoc réfléchisse à un terrain adapté à l'accueil ponctuel de gens du voyages. Monsieur Alain GRILLON rappelle que le sujet a été évoqué à de nombreuses reprises au sein de la communauté de communes mais qu'aucune commune n'est réellement volontaire pour accueillir le terrain intercommunal. Pour sa part, il ne souhaite pas la création d'un terrain qui favoriserait l'accueil et souhaite une sévérité pour dissuader les gens de voyage de s'installer illégalement sur Cléry-Saint-André.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER regrette que le Val d'Ardoux n'ait pas saisi l'occasion de régler le problème lorsqu'il existait des aides financières pour l'aménagement des terrains d'accueil des gens du voyage. Pour sa part, il déclare soutenir la création d'un terrain d'accueil et souhaite que soit comparé le coût d'aménagement d'un terrain et les coûts actuellement supportés par les communes du fait des occupations illégales. Selon lui, Cléry-Saint-André est une voie de passage des gens du voyage et cela ne pourra être changé. Dès lors, il souhaite que le dialogue soit aussi ouvert avec la communauté des gens du voyage, en prenant exemple sur le travail réalisé par la ville d'Orléans.

Monsieur Olivier JOUIN félicite le Maire d'ouvrir ce débat en conseil municipal. Il reconnaît la difficulté que représente la gestion de la relation avec les gens du voyage pour une commune. Selon lui, la discussion devrait être portée au niveau de la Communauté de communes du Val d'Ardoux, et éventuellement avec les communes situées de l'autre côté de la Loire. Il propose aussi d'ouvrir un dialogue avec la communauté des gens du voyage pour chercher une solution avec eux.

Monsieur le Maire, après avoir entendu les avis des conseillers municipaux, exprime son sentiment compte tenu qu'il est le premier interlocuteur des gens du voyage lorsqu'ils arrivent sur la commune. Il reconnaît que le dialogue est difficile mais pas impossible, mais qu'il ne peut ignorer les désagréments occasionnés pour les habitants. Au vu des échanges, il propose de porter le sujet au sein du bureau de la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

Une Commission conjointe « Relations avec les Acteurs Économiques » et « Travaux Sécurité Circulation » s'est réunie le 2 avril 2015 pour étudier les conclusions de l'étude de faisabilité de la halle sur le site de la maison Lebrun.

La Commission « Embellissement et Ville Durable » s'est réunie le 16 mars et le 31 mars 2015 pour travailler sur le diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics.

La Commission « Action Sociale, Solidarité, Petite Enfance » s'est réunie le 5 Mars 2015 pour la préparation du repas des aînés.

La commission « Vie Associative » s'est réunie le 18 avril 2015.

La Commission « Patrimoine et Culture » s'est réunie le 12 Mars 2015 pour travailler sur le projet de deux nouvelles manifestations.

La Commission « Communication » s'est réunie le 17 Mars 2015 pour déterminer les axes prioritaires de son action en 2015.

Les commissions « Urbanisme », « Finances » et « Action scolaire » ne se sont pas réunies depuis le dernier conseil municipal.

### **18. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 14 avril 2015, à Cléry-Saint-André, en présence de Mesdames Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Nathalie DUPUIS, Messieurs, Gérard CORGNAC, Alain DIET, Olivier JOUIN et Daniel ZONCA. Les principaux points abordés concernaient le programme de travaux de voirie, le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la maison médicale et le vote du budget. La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée le 4 juin 2015 à 18h30 à Cléry-Saint-André.

Le bureau communautaire s'est réuni le 2 avril 2015 en présence d'Odile BOURGOIN et Gérard CORGNAC. Il se réunira de nouveau le 23 avril 2015 à 18h30 à Cléry-Saint-André.

La commission « Voirie – Aménagements extérieurs » s'est réunie le 17 février 2015 en présence de Gérard CORGNAC, Alain GRILLON, Gabriel PINSARD et Daniel ZONCA, puis le 31 mars 2015 en présence de Gérard CORGNAC, Alain GRILLON, Jean-Pierre LEFEBVRE et Daniel ZONCA. Elle se réunira de nouveau le 28 avril 2015 à 18h à Jouy-le-Potier.

La commission « Finances » s'est réunie le 2 avril 2015 en présence de Grégory BUBENHEIMER, Alain DIET et Gabriel PINSARD.

La commission « Culture » se réunira le 22 avril 2015 à 18h30 et le 21 mai 2015 à 18h30, à Cléry-Saint-André.

La commission intercommunale des impôts directs se réunira le 21 avril 2015 à 16h00 à Mareau-aux-Prés.

Enfin, la Communauté de communes du Val d'Ardoux informe que deux expositions de photos auront lieu à la salle Charlotte de Savoie, du 15 avril au 2 mai 2015, puis du 5 au 10 mai 2015 dans le cadre du 5<sup>e</sup> concours de photos sur le thème « Les animaux du Val d'Ardoux ».

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

Le comité syndical s'est réuni le 10 avril 2015 pour le vote du budget, sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Gérard CORGNAC, Alain DIET, Daniel ZONCA, Nathalie DUPUIS, Jean-Pierre LEFEBVRE pour les titulaires et Catherine BURAUULT, Thierry TELLIER et Sylvie THIERY pour les suppléants.

Le bureau du syndicat s'est réuni le 11 février et le 10 mars, en présence d'Alain GRILLON et de Daniel ZONCA.

La commission « Finances » s'est réunie le 11 février et le 9 mars, en présence d'Alain GRILLON et de Daniel ZONCA. Une réunion conjointe des commissions « Finances » et « Travaux » a eu lieu le 27 mars en présence de d'Alain GRILLON, Alain DIET, Daniel ZONCA et Thierry TELLIER.

La réunion trimestrielle avec le délégataire a eu lieu le 10 mars, en présence d'Alain GRILLON et de Daniel ZONCA.

- **Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.**

Le comité syndical s'est réuni les 24 Février et 12 Mars 2015, à Beaugency, respectivement pour le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du Budget Primitif 2015, sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Alain DIET et Daniel ZONCA.

Le bureau syndical s'est réuni le 11 mars 2015 sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Daniel ZONCA.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 mars 2015 sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Daniel ZONCA.

La commission des finances s'est réunie le 26 février 2015 sous la présidence d'Alain GRILLON.

Le groupe de travail « Travaux » s'est réuni le 12 février et le 7 avril 2015 en présence d'Alain GRILLON et Daniel ZONCA. Le groupe de travail « Déchetteries » s'est réuni le 27 mars 2015 en présence d'Alain GRILLON.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le comité syndical s'est réuni le 16 mars 2015 pour le débat d'orientations budgétaires et le 30 mars 2015 pour le vote du budget, en présence de Jean-Pierre LEFEBVRE et Daniel ZONCA, titulaires, et de Catherine BURAUULT et Alain GRILLON, suppléants.

- **Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)**

Le comité syndical s'est réuni le 2 avril 2015 pour le vote du budget.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le comité syndical s'est réuni le 18 mars 2015 pour le vote du budget en présence de Nathalie DUPUIS, Sylvie THIERY et Bertrand HUTTEL.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le comité syndicat s'est réuni le 26 mars 2015 pour le vote du budget.

Le bureau s'est réuni le 10 mars 2015 à Ménestreau-en-Villette.

Une réunion publique a été organisée le 19 février 2015 à La Ferté-Saint-Aubin pour présenter le diagnostic du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

## **19. Informations diverses**

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 mars 2015, 146 demandeurs d'emploi (- 5 par rapport à janvier). La répartition de ces demandeurs est de 73 hommes et 73 femmes ; de 125 indemnisables (+ 3) et 21 non-indemnisables (- 8).

## **20. Questions des membres du Conseil Municipal**

Monsieur Gabriel PINSARD demande qu'il soit vérifié auprès du C3M si des branchements en plomb subsistent sur certaines rues qui vont être refaites en 2015 afin de l'inviter à anticiper ses travaux le cas échéant.

La séance est levée à 21h00.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal** devrait avoir lieu le lundi 18 mai 2015, à 19 heures.